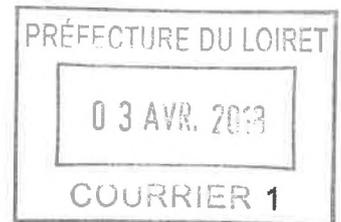




COMITE SYNDICAL

Du 23 mars 2018

Délibération n° 5



Objet : Participations des membres au budget 2018

Étaient présents :

Madame LECLERC, Messieurs NERAUD, GARNIER, BRAUX, LELEVE, MARTINET, MEYER (suppléant de Monsieur LELEVE),

Étaient excusés :

Madame GALZIN, Messieurs MALBO, THIBERGE.

Assistaient également à la réunion :

Messieurs DEVOS (payeur départemental), NEVO (réfèrent territorial de la DSAC Ouest), VASSAL et Mesdames DEMARS et BATS.

Vu le rapport n° 5 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret, le Comité Syndical,

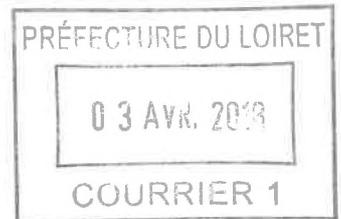
Exposé

Le Comité Syndical a, lors de sa réunion du 10 février 2017, adopté la participation des membres au budget d'exploitation du Syndicat Mixte qui a été fixée ainsi qu'il suit :

Orléans Métropole.....	69 000 €
CCIL.....	18 000 €
Châteauneuf-sur-Loire.....	3 100 €
Saint-Denis-de-l'Hôtel.....	3 100 €
Fay-aux-Loges.....	2 300 €
Jargeau.....	2 300 €
Donnery.....	1 600 €
Saint-Martin-d'Abbat.....	1 600 €
Total.....	101 000 €

Conformément aux statuts le Département finance le déficit de la section d'exploitation et la totalité de la charge d'investissement.

Désignations	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Proposition 2018
CCIL	20 000 €	20 000 €	20 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €
Orléans Métropole	69 000 €	69 000 €	69 000 €	69 000 €	69 000 €	69 000 €	69 000 €	69 000 €
Châteauneuf sur Loire	3 100 €	3 100 €	3 100 €	3 100 €	3 100 €	3 100 €	3 100 €	3 100 €
Saint Denis de l'Hôtel	3 100 €	3 100 €	3 100 €	3 100 €	3 100 €	3 100 €	3 100 €	3 100 €
Fay aux Loges	2 300 €	2 300 €	2 300 €	2 300 €	2 300 €	2 300 €	2 300 €	2 300 €
Jargeau	2 300 €	2 300 €	2 300 €	2 300 €	2 300 €	2 300 €	2 300 €	2 300 €
Donnery	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €
Saint Martin d'Abbat	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €
Département	650 000 €	600 000 €	521 314 €	937 300 €	700 000 €	681 206 €	662 000 €	671 900 €
TOTAL	753 000 €	703 000 €	641 000 €	1 038 300 €	801 000 €	782 206 €	763 000 €	772 900 €



Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

ARTICLE UNIQUE :

De fixer comme suit les montants des cotisations à appliquer aux différents membres du Syndicat Mixte pour 2018 :

Orléans Métropole	69 000 €
CCI du Loiret.....	18 000 €
Châteauneuf-sur-Loire.....	3 100 €
Saint-Denis-de-l'Hôtel.....	3 100 €
Fay-aux-Loges.....	2 300 €
Jargeau.....	2 300 €
Donnery.....	1 600 €
Saint-Martin-d'Abbat.....	1 600 €
Total	101 000 €

Le Département financera le déficit de la section d'exploitation et la totalité de la charge d'investissement conformément aux statuts approuvés.

(adopté)

Le Président du Syndicat Mixte,



Frédéric NERAUD